

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015

PRESENTS : Mme BOISSIER Gisèle ; M. GOUYARD Gilles ; M. FRANCES Christian ; Mme TIXIER Monique ; M. HUGUET Bruno ; M. COMBE Jean-Pierre ; Mme GOMES Sandra ; M. MALOT Hervé ; M. PEINY Alain ; Mme THIVAT-CLUZEL Emilie ; Mme COULANJON Elisabeth.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire demande d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre, à Paris. Elle procède ensuite à la lecture d'un courrier émanant de la Préfecture et d'un mail relatifs aux mesures à suivre et à l'état d'urgence.

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Christian FRANCES, deuxième adjoint, est arrivé à 19 h 30 lors de l'exposé de Madame le Maire concernant le bail à ferme.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Madame le Maire demande si des membres du Conseil municipal ont des remarques à faire au sujet du compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2015. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la précédente séance de Conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

CESSION DE LA PARCELLE YC N° 22

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération du 16 septembre 2015. Il a été décidé que la Commune de Montpensier vende à Monsieur Jean-Luc TIXIER une partie de la parcelle cadastrée YC n° 22 sise « Pré Verger ». Après sollicitation, le service des Domaines a fixé la valeur vénale de ce terrain à 250,00 €.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur le prix de vente du terrain cédé par la Commune à M. J.-L. TIXIER.

Madame Monique TIXIER épouse de l'acquéreur du terrain ne pouvant être juge et partie ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents (9 voix pour), décide de céder la parcelle YC N°22 au prix de de 250,00 €.

BAIL A FERME

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé en date du 3 novembre 2015 à l'attention des agriculteurs en activité de la commune, afin qu'ils puissent faire acte de candidature avant le 17 novembre 2015, à 18 h 00, pour reprendre un bail à ferme libéré par Monsieur Guy BOURRASSIER. Le terrain concerné est sis à Champ Cros et sa surface s'élève à 64 ares et 62 centiares. Le montant du bail s'élève à 116,43 €. Deux agriculteurs de la commune ont présenté leur candidature. Il s'agit de Messieurs Nicolas CARRIAS et Daniel LEBOURG. Le Conseil municipal procède à un vote à bulletin secret et désigne Monsieur Daniel LEBOURG par 9 voix pour et 2 abstentions comme preneur du bail.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à de nouvelles élections municipales organisées à Saint-Genes-du-Retz, la composition du Conseil communautaire de la CCNL

(Communauté de Communes Nord Limagne) s'en trouve modifiée. Un avis a été demandé à chaque Commune membre de la CCNL.

Le Conseil municipal, à la majorité (10 voix pour, 1 abstention) opte pour la formule retenue par le Conseil communautaire, soit 7 sièges pour la Commune d'Aigueperse, 3 sièges pour les Communes d'Aubiat et d'Effiat, 2 sièges pour les Communes d'Artonne, de Chaptuzat, de Saint-Genes-du-Retz, de Thuret et de Vensat, 1 siège pour les Communes de Bussiè-res-et-Pruns, de Montpensier, de Saint-Agoulin et de Sardon.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTER-COMMUNALE

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme présentant le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). En ce qui concerne la CCNL, ce schéma propose de la regrouper avec la Communauté de Communes des Côteaux de Randan et la Communauté de Communes Limagne Bords d'Allier.

Le Conseil municipal doit délibérer sur ce SDCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable au projet de SDCI, et à la majorité (10 voix pour et 1 abstention) opte pour le regroupement des communautés de communes suivantes : Nord Limagne, Côteaux de Randan, Limagne Bords d'Allier et Limagne d'Ennezat.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION : ASSISTANCE INFORMATIQUE

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite à la dissolution du Syndicat Mixte de Gestion Informatique des Collectivités Locales de la Limagne (SMGICLL) qui assurait la maintenance des logiciels BERGER LEVRAULT utilisés au secrétariat de mairie (comptabilité, paie, population), la Commune de Montpensier a conclu à partir de janvier 2013 une convention avec le Centre de Gestion qui assure désormais ce service. Dans la mesure où cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2015, le Centre de Gestion en propose une nouvelle.

Pour une participation annuelle de 1.059,00 €, la convention en vigueur conclue en 2013 comprend à la fois des missions d'assistance globale sur l'ensemble des logiciels BERGER LEVRAULT (installation, assistance par télémaintenance) et des missions d'assistance complémentaires (déplacement sur site pour effectuer des procédures complètes telles que le budget, la paie par exemple), et comprend de plus une adhésion au Club Magel, association regroupant des collectivités qui permet d'obtenir des tarifs préférentiels pour l'acquisition de nouveaux logiciels.

La nouvelle convention que le Centre de Gestion propose opère une distinction entre les missions d'assistance globale pour lesquelles une participation annuelle pour 2016 d'un montant de 1.120,00 € sera due par la Commune de Montpensier, et les missions d'assistance complémentaire qui seront facturées à la demande. Ainsi, en plus de la participation annuelle, si le secrétariat de mairie demande une prestation à la carte, le déplacement sur site est facturé (140,00 € la journée et 70,00 € la demi-journée). De plus, la nouvelle convention ne comprend plus l'adhésion au Club Magel (15,00 € par an) qui sera laissée au libre choix de la Commune.

Bien que le coût de ce service d'assistance informatique sera à partir de 2016 plus élevé, Madame le Maire fait remarquer qu'il est indispensable d'y adhérer pour un bon fonctionnement du secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler la convention d'assistance informatique avec le Centre de Gestion.

PERSONNEL

Madame le Maire informe l'assemblée du départ en retraite de Monsieur Joël MATHINIER, employé communal, à la date du 1^{er} février 2016. Le recrutement d'un nouvel agent pour le remplacer est en cours. La priorité est donnée à l'embauche d'un candidat en contrat aidé par l'Etat.

Madame le Maire précise que ce nouvel agent sera recruté à compter du mois de janvier afin de travailler en binôme avec M. J. MATHINIER qui le mettra au courant des tâches à effectuer.

Une offre d'emploi sera diffusée.

ACCESSIBILITE DE LA SALLE POLYVALENTE : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (DETR)

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) peut être demandée pour aider au financement des travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de demander une subvention à l'Etat au titre de la DETR 2016.

FRAIS DE SCOLARITE : CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'AIGUEPERSE

Madame le Maire informe l'assemblée que pour l'année scolaire 2015-2016 elle a accordé une dérogation pour la scolarisation à Aigueperse de deux enfants domiciliés sur la Commune. Elle précise que cette dérogation est de droit du fait que l'un des parents est enseignant à l'école où les enfants seront scolarisés. En conséquence, une convention doit être signée entre les deux Communes pour fixer les modalités de calcul des frais de fonctionnement des écoles publiques d'Aigueperse dont la Commune de Montpensier devra s'acquitter.

Pour l'année 2015, les frais s'élèvent à 469,46 € par enfant et par an.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec la Commune d'Aigueperse pour la prise en charge de ces frais de scolarité.

REHABILITATION DU PREAU EN SALLE DE CLASSE

Madame le Maire annonce l'arrêt du chantier décrété par le bureau d'études SOCOTEC chargé de la coordination de la Sécurité et de la Protection pour la Santé (SPS). En effet, pour l'instant, le chantier de l'entreprise de gros œuvre ne respecte pas les règles de sécurité.

Madame le Maire rappelle l'arrêté municipal interdisant le stationnement sur le parking de la mairie.

Madame le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental, relatif à l'attribution du FIC (Fonds d'Intervention Communal), en date du 26 octobre 2015. Une réserve supplémentaire de 15. 000,00 € sera également allouée ainsi qu'une participation de l'Etat dans le cadre de la DETR. Les travaux seront ainsi subventionnés à hauteur de 75%.

Madame le Maire informe également que le Conseil Départemental reconduit un plan triennal dans le cadre du FIC. Une demande sera faite au 1^{er} trimestre 2016 pour la mise en accessibilité de la salle polyvalente. Il faut également programmer les travaux à réaliser sur une période de trois ans. Dans ce cadre, une réunion avec les Conseillers départementaux du canton est prévue à Thuret, le 11 décembre 2015, à 18 h 00.

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES

Madame le Maire rappelle que le bureau de vote est ouvert de 8 h 00 à 18 h 00, à la salle polyvalente. Le montage de l'isoloir aura lieu le vendredi 4 décembre, à 18 h 00. Le bureau de vote sera installé par l'association Générations Montpensier et l'école, à la suite de la fête des enfants prévue le samedi 5 décembre.

L'organisation du bureau de vote est la suivante :

Président : BOISSIER Gisèle, Maire

Suppléant : GOUYARD Gilles, 1^{er} adjoint

Secrétaire : THIVAT-CLUZEL Emilie

Assesseurs : TIXIER Monique, 3^e adjoint

HUGUET Bruno

PEINY Alain

Scrutateurs : FRANCES Christian, 2^e adjoint

COMBE Jean-Pierre

GOMES Sandra

COULANJON Elisabeth

Les permanences sont les suivantes :

8h00 à 10h30 : GOUYARD Gilles, 1^{er} adjoint – MALOT Hervé – PEINY Alain

10h30 à 13h00 : FRANCES Christian, 2^e adjoint – HUGUET Bruno – THIVAT Emilie

13h00 à 15h30 : TIXIER Monique, 3^e adjoint – COMBE Jean-Pierre – COULANJON Elisabeth

15h30 à 18h00 : BOISSIER Gisèle, Maire – GOMES Sandra – COULANJON Elisabeth

Il est rappelé qu'une permanence aura lieu le 31 décembre 2015, de 10 h 00 à 12 h 00, pour recueillir les dernières inscriptions sur les listes électorales.

QUESTIONS DIVERSES

1 – DALD (Dotation d'Animation Locale Décentralisée)

Madame le Maire informe que la DALD, mise en place par le Conseil Départemental, a été attribuée à la coopérative scolaire pour le spectacle de fin d'année pour un montant de 450,00 €. Le Comité des Fêtes a également bénéficié d'un montant de la DALD. Un bilan des attributions sera présenté lors de la réunion organisée par les Conseillers départementaux du canton, à Thuret, le 11 décembre 2015, à 18 h 00.

2 – Recensement de la population :

La candidature de Madame Maryline CELLIER, ancien membre du personnel communal, a été retenue pour le poste d'agent recenseur du 21 janvier au 21 février 2016. De plus amples précisions seront notamment transmises par le biais du bulletin municipal L'Echo de la Butte.

3 – Travaux sur la commune :

Monsieur Gilles GOUYARD, 1^{er} adjoint, présente les différents travaux réalisés sur la commune. Des chemins, et la place rue du Stade, ont été empierrés. Certains fossés ont été curés. Un devis a été demandé à l'entreprise IRMANN-PAPON pour la réfection du chemin

sous les serres. Il s'élève à un montant de 9.589,67 € HT. Un devis pour l'élagage de différentes haies a également été demandé.

Le Conseil Départemental doit réaliser des travaux d'enrobé sur la RD51, au niveau du pont SNCF, à partir du 16 novembre 2015.

L'opérateur Free doit installer un émetteur sur les installations d'Orange, en haut de la butte. L'opérateur Orange annonce de son côté un changement des poteaux téléphoniques. A terme, il sera également procédé à l'enlèvement de la cabine téléphonique, située près de l'église.

4 – Informations diverses :

a) Repas du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le repas des personnes bénéficiaires du CCAS aura lieu le dimanche 29 novembre 2015, au restaurant Le Relais Fleuri, à Effiat.

b) Spectacle de l'école

Le spectacle de l'école aura lieu le samedi 5 décembre 2015, à 14 h 00, à la salle polyvalente.

c) Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du 28 au 31 décembre 2015.

d) Galette des Rois

La date de l'organisation de la galette des Rois, avec pour thème les jeunes enfants, est arrêtée au samedi 23 janvier 2015, à 15 h 00. Elle se déroulera à la salle polyvalente.

e) Echo de la Butte

Les dates d'élaboration du prochain Echo de la Butte sont fixées comme suit :

- 21 décembre, 19 h 00 : préparation
- 28 décembre, 19 h 00 : relecture
- 04 janvier, 18 h 00 : distribution

f) Visite de l'incinérateur

Les portes ouvertes du site de l'incinérateur pour le traitement des déchets du territoire auront lieu les 27 et 28 novembre 2015.

g) Journal La Montagne

Deux représentants du journal La Montagne se sont rendus en mairie pour proposer la mise en place d'un flux d'actualités sur le site internet de la commune, au prix de 290,00 € et d'un abonnement annuel de 290,00 €. Le Conseil municipal émet un avis favorable.

h) Illuminations

Il est rappelé que la pose des illuminations aura lieu le samedi 21 novembre, à 8 h 00. La dépose aura lieu le samedi 9 janvier 2016, à 8 h 00.

i) Séance de cinéma

Une séance de cinéma est organisée le samedi 24 novembre, à la salle multimédia du collège d'Aigueperse. Il s'agit du film « Les nouvelles aventures d'Aladin ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.